

groupe le Royaume-Uni, la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Autriche, la Suisse et le Portugal, s'est constituée par la Convention de Stockholm, le 20 novembre 1959. Ces pays représentent un marché de 90 millions d'habitants. Les pays participants se sont déjà réduits (1^{er} juillet 1960), de 20 p. 100, leurs droits de douane sur la plupart des biens industriels et espèrent s'établir, d'ici 10 ans, en zone de libre-échange. Chacun déterminera son propre tarif douanier pour le reste du monde.

Les répercussions multiples qu'a sur le commerce mondial la présence de ces deux groupes puissants ont suscité une vaste campagne pour prévenir la division de l'Europe occidentale en blocs rivaux qui se font concurrence. La première démarche en ce sens s'est concrétisée dans l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.) établie à Paris le 14 décembre 1960. En groupant 20 pays, dont le Canada et les États-Unis, ce nouvel organisme remplacera l'Organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.), composée de 18 pays européens et fondée en 1948 pour assurer le relèvement économique de l'Europe occidentale après la guerre, objectif largement atteint depuis. Les fins principales de l'O.C.D.E. sont d'encourager la croissance économique et financière des pays membres, de contribuer à l'expansion des pays sous-développés et de travailler à l'accroissement du commerce mondial sur une base multilatérale et sans discrimination. La participation du Canada et des États-Unis marque l'interdépendance économique des pays de l'Atlantique.

En Amérique latine, deux blocs commerciaux verront bientôt le jour. La zone de libre-échange de l'Amérique latine (Z.L.-É.A.L.), constituée en vertu d'une convention paraphée à Montevideo le 18 février 1960 et ratifiée subséquentement, cherche à grouper l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay. D'autres nations de l'Amérique du Sud s'y joindront peut-être. L'association vise à supprimer, d'ici 12 ans, tous les tarifs et obstacles douaniers entre les pays membres et accroître ainsi leur production et leur prospérité. Un traité signé à Managua, le 13 décembre 1960, entre le Salvador, le Guatemala, l'Honduras et le Nicaragua, a créé le Marché commun de l'Amérique centrale. On y a prévu la participation future de Costa Rica. Le traité abolit les droits sur les biens produits dans la région intégrée et prévoit l'application éventuelle d'un tarif douanier commun à l'égard des autres pays.

L'année 1960 a vu se poursuivre la libération du commerce international et l'élargissement des accords de paiement. Les pays commerciaux du monde libre, qui adhèrent à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ont pris d'autres mesures pour réduire les droits, éliminer les restrictions à l'importation et établir la convertibilité générale des monnaies selon l'amélioration de la situation financière et économique de chacun. Plusieurs pays, cependant, maintiennent encore des restrictions à l'importation des produits agricoles. Les principes d'un tarif douanier commun, applicable à tous les pays dont les produits pénètrent sur le marché commun de l'Europe, ont été acceptés par les membres de la C.E.E. et les pourparlers se poursuivent pour les faire accepter par les membres du GATT.

En ce qui concerne le Canada, la question principale que pose la formation de ces deux groupements régionaux a trait aux répercussions que la situation nouvelle aura sur les produits agricoles et autres exportés par le Canada aux divers pays membres. Plus particulièrement, le tarif extérieur commun de la Communauté à l'égard d'un certain nombre d'importantes marchandises canadiennes, telles que le bois, la pâte à bois, le caoutchouc synthétique et l'aluminium, est en train de se négocier entre les membres. En ce qui concerne l'A.E.L.-É., des difficultés peuvent aussi surgir dans le cas des exportations canadiennes susceptibles de se ressentir de la disparition éventuelle du traitement préférentiel dont elles ont toujours bénéficié sur le marché du Royaume-Uni. Sans être encore aussi important que le marché européen, le marché qui s'offre au Canada en Amérique latine grandit; en 1960, plus de la moitié des exportations canadiennes vers cette région sont allées à la Z.L.-É.A.L. Comme le commerce libre et plurilatéral importe au plus au point à l'économie canadienne, ces derniers événements survenus dans le domaine des marchés communs intéressent grandement le pays.